

## **Les déchèteries sont fermées, conformément à l'arrêté ministériel.**

Suite aux annonces du premier ministre, les déchèteries de Ploërmel Communauté sont fermées depuis mardi 17 mars 2020, jusqu'à nouvel ordre.

La collectivité reçoit de nombreux appels provenant de personnes qui ne comprennent pas ces mesures. Rappelons que les déchèteries sont des lieux de grand passage où les usagers et les gardiens de déchèterie sont exposés au risque sanitaire. La fermeture de ces sites répond aux obligations légales et aucune ouverture exceptionnelle ne pourra être accordée. Les personnels affectés au gardiennage des déchèteries occupent aujourd'hui d'autres missions jugées prioritaires comme la collecte des déchets ménagers.

Les professionnels sollicitent également le service pour l'évacuation de leurs cartons et de divers encombrants. Etant donné que ces déchets ne présentent aucun risque sanitaire, ils peuvent être stockés dans l'enceinte des entreprises jusqu'à la réouverture des déchèteries. Par ailleurs, plusieurs prestataires ont interrompu l'évacuation et le traitement des déchets. Pour ces flux, les déchèteries seraient dans l'incapacité de les faire enlever.

### **Appel au civisme.**

La fermeture des déchèteries ne justifie pas que les déchets soient jetés dans la nature, au pied des bacs collectifs ou devant les portails des bâtiments communautaires. Ces derniers jours, les équipes de collecte ont retrouvé de grandes quantités de déchets verts à l'intérieur ou à côté des bacs, des vélos, appareils électroménagers, etc. Ces gestes sont préjudiciables pour la continuité du service.

Les déchets indésirables posés au sol ou les déchets verts ne seront pas ramassés par les équipes de collecte. La salubrité est l'affaire de tous.

### **Les collectes des bacs gris et jaunes sont maintenues**

Malgré les mesures de confinement liées à la pandémie de coronavirus entrées en vigueur ce mardi, Ploërmel Communauté assure de façon normale la collecte des ordures ménagères (bacs gris) et des emballages recyclables (bacs jaunes). Pour le moment, le service ne souffre d'aucune perturbation et les jours de collecte pour les bacs individuels sont maintenus.

Dans les semaines à venir il est possible que des adaptations doivent se faire. Des modifications de jours, horaires et fréquences de collecte pourront survenir, notamment en cas de changement de lieu de déchargement des camions.

Ces perturbations n'auront aucun impact sur les bacs collectifs. Les usagers équipés de bacs individuels seront invités à présenter leurs bacs selon les jours de collecte habituels. En cas d'oubli, il leur sera demandé de laisser le bac présenté à la collecte jusqu'à ce qu'un rattrapage puisse avoir lieu, ou jusqu'à la collecte suivante.

Nous rappelons que pour éviter les oublis, les bacs doivent impérativement être sortis la veille au soir du jour de collecte. Cela évitera les oublis, même en cas de modification des horaires.

### **Quelques règles de salubrité pour la protection de nos agents.**

Les agents de collecte font partie des personnels les plus exposés au risque sanitaire. Aussi pour les protéger nous rappelons à chacun qu'il est impératif d'isoler les mouchoirs, serviettes en papier, masques et gants dans un sac plastique fermé sans emprisonner l'air. Ce sac devra être jeté dans la poubelle des ordures ménagères (bac gris – collectif ou individuel) et surtout pas dans les bacs jaunes parce qu'il ne s'agit pas de déchets recyclables.

Les centres de tri chargés de trier le contenu des bacs jaunes alertent les collectivités. Le personnel en charge du tri des déchets retrouve régulièrement ce type de déchets, ce qui expose de façon considérable leur santé.

## **Bon à savoir...**

Cartons et encombrants peuvent être stockés sans risque à la maison  
Les tontes peuvent servir de paillage en pied de haies ou de massifs

En respectant les consignes de tri, vous protégerez la santé de ceux qui continuent de travailler pour assurer la salubrité. Leur rôle est essentiel, ne l'oublions pas.

Si vous habitez l'une des communes collectées par le SMICTOM Centre Ouest 35, le syndicat diffuse les informations liées à la collecte via son site internet : [www.smictom-centreouest35.fr](http://www.smictom-centreouest35.fr), n'hésitez-pas à le consulter.